

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/195 du 18/03/1983
/MTPS/DGTFF/DFP.22024/

Portant intégration et nomination de Monsieur
KUMBA Célestin dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644
du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 6436/MEN/DGEOC/DOB du 5 Octobre 1982 du Di-
recteur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de
l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 24-11-75 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et la République Démocratique d'Allemagne ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 24/11/1975 susvisés, Monsieur KUMBA Célestin, né le 10 Avril 1957 à Kibindouka (Loubomo), titulaire du diplôme d'Ingénieur Diplômé, Spécialité : Transport et Distribution du courant électrique, obtenu à l'Université Technique de Dresde (R.D.A) est intégré dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles, Stagiaire, indice 710.

Article 2 : L'Intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

Article 3 : Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'Intéressé, sera enregistré, publié au Journal de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 18 Mars 1985

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B 3
- D.C.F 1
- M.M.E 1
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Le Ministre des Finances,

Rodolphe ADADA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-